

RDV le :



**DEMANDE DE PASSEPORT ET CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT**

Pré-demande à réaliser sur le site ants.gouv.fr (à imprimer au format A4 pour le rdv) OU formulaire de demande à récupérer en mairie et à compléter **AVANT** le rendez-vous.

La présence du demandeur et de son représentant légal (si mineur et/ou sous tutelle) est obligatoire lors du dépôt du dossier. À partir de 12 ans, présence obligatoire également pour la remise du titre (recueil des empreintes).

Tout titre non récupéré dans les 3 mois après sa réception en mairie sera détruit. Le dépôt d'une nouvelle demande sera nécessaire.

Merci de ne pas agraffer le dossier.

- [2 photos d'identités agréées](#) de - **de 6 mois impérativement**, en couleur, sur fond clair et uni, non découpées, non numérisées, tête nue, de face, visage dégagé, sans lunettes, bouche fermée. Les photos sont à effectuer **avant** le rendez-vous.
 - [Justificatif de domicile](#) de - **de 1 an** au nom du demandeur et à la bonne adresse (sinon, cf. point majeur hébergé). Attestation d'assurance habitation, facture de téléphone, dernier avis d'imposition/taxe d'habitation, facture d'eau. Les impressions internet sont recevables.
 - [Acte de naissance](#) de - **de 3 mois** avec filiation complète, à demander à la mairie du lieu de naissance (Ne pas fournir si la ville a adhéré au dispositif COMEDEC ou si l'utilisateur est né à l'étranger)
 - [L'ancien titre d'identité à renouveler + la photocopie](#). S'il ne peut être fourni, il vous faut joindre :
 - pour perte : Déclaration de perte (faite en mairie ou sur internet)
 - pour vol : Déclaration délivrée par le commissariat ou la gendarmerie
 - [Seconde pièce d'identité](#) : permis de conduire, carte vitale avec photo, passeport, carte d'identité
 - [Carte de séjour](#) en cours de validité et à l'adresse actuelle (le signaler en préfecture si cela n'est pas le cas)
 - [Pour les personnes devenues françaises](#) : joindre la copie intégrale de l'acte de naissance avec la mention précisant l'obtention de la nationalité française
 - [Changement d'état-civil](#) : Acte de naissance, acte de mariage, acte de décès pour justifier le veuvage, jugement de divorce pour justifier le nom d'usage.
-
- [Majeur hébergé, y compris chez ses parents](#) : Justificatif de domicile (voir liste plus haut) + titre d'identité original [de l'hébergeant](#) et attestation précisant l'hébergement **depuis plus de 3 mois**
 - [Mineur et garde alternée](#) : Justificatif de domicile au nom du/des parent(s) + titre d'identité récent du/des parent(s) + décision du juge aux affaires familiales pour la résidence alternée
 - [Tutelle](#) : Titre d'identité récent du tuteur faisant la démarche + livret de famille + jugement justifiant la mesure de tutelle
 - [Timbre fiscal](#) : achat possible en bureau de tabac ou site ants.gouv.fr
 - Passeport moins de 15 ans : 17€ / Entre 15 et 17 ans : 42€ / Majeur : 86€
 - CNI qui ne peut être présentée pour perte ou vol : 25€

D'autres pièces pourront être demandées par le CERT lors de l'instruction du dossier